

*Le mercredi treize novembre deux mille treize, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Henri PINET, Maire.*

**Présents** : Henri PINET, Doris COMBY, Julien SUBRIN, Chantal THORE, Hervé DE SAINT JEAN, Olivier LAROCHE, Maurice JOYET, Geneviève MARRON, Daniel MULATON, Thierry BOISSON, Pierre-Jean LAURENT.

**Absent** : Mathieu DESBAT

**SECRETARE DES EANCE** : Olivier LAROCHE

### **COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu du 16 Septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **DECISION MODIFICATIVE MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir pallier aux travaux d'aménagements extérieurs de la maison des associations, il faut prendre la somme de 38000 € sur le budget de la commune à l'opération 45 « Extension de la Mairie » - article 21318, pour la mettre à l'opération 43 « Extension de la Maison des Associations », - article 21318.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à cette opération.

#### **DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir pallier aux dépenses de mise aux normes de la station d'épuration pour le traitement du phosphore, il faut prendre la somme de 33000 € sur le budget assainissement, à l'opération 1005 « Assainissement le haut du Bourg » - article 2315, pour la mettre à l'opération 1003 « Station d'épuration » - article 203.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de choisir un investissement comptant plutôt que la répercussion intégrale du coût sur l'usager,
- de procéder à cette opération.

## **DECISION MODIFICATIVE LOCAL EPICERIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir pallier aux dépenses de travaux à l'épicerie de Sarcey, il faut prendre la somme de 20000 € sur le budget commune, à l'opération 45 « Extension de la Mairie », - article 21318 pour la mettre à l'opération 62 « Acquisition Bâtiments », - article 2132.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à cette opération.

## **APPROBATION D'UN BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'épicerie sont terminés et que les gérants vont officiellement pouvoir prendre possession de leurs locaux.

Le local sera exploité par Mademoiselle Sabrina MOISSON, qui exercera les activités d'épicerie, boucherie, charcuterie, traiteur, et pour laquelle la durée du bail sera de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 pour un montant annuel du loyer fixé à 6000 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le bail commercial avec le titulaire ci-dessus désigné et tous documents liés à cette location.

## **AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Général du Rhône dans sa séance du 4 octobre 2013, d'attribuer à la Commune de Sarcey, une dotation au titre des amendes de police, répartition 2013.

Cette dotation est accordée suite à une demande faite par délibération du Conseil Municipal de Sarcey, en date du 29 mars 2013, en vue de l'aménagement de sécurité Route des Ponts Tarrets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du montant attribué, accepte la dotation de 5243 € et s'engage à faire réaliser les travaux décrits dans la notification.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe afin d'optimiser l'organisation de la Mairie.

Ce poste sera de 17h30 hebdomadaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire, de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de 17h30 hebdomadaires.

## **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations ont été actualisées. Il précise qu'elles sont établies à titre gratuit.

Les associations concernées sont : le Ch'tit Midi des Gones, l'Association diocésaine de Lyon, la Chasse, la Batterie Fanfare, l'Association des Familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les conventions et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

## **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITIONS AUX ASSOCIATIONS DES BOULES ET TENNIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des conventions de mise à disposition d'équipements communaux aux associations ont été actualisées. Il précise qu'elles sont établies à titre gratuit et que l'électricité peut leur être facturée.

Les associations concernées sont : l'Association des Boules et le Tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les conventions et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

## **VOIRIE**

Monsieur le Maire évoque que suite aux travaux sur la route des Ponts Tarrets, la chaussée est réduite. En complément de cet aménagement, il propose la mise en place d'une « zone 30 » autour du carrefour de la Route des Ponts Tarrets (entre la maison des associations, l'épicerie et l'immeuble HRL). Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **ECOLE**

Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 14 octobre. Les rythmes scolaires ont été évoqués, une commission a été constituée de 3 parents d'élèves, 3 instituteurs et 3 membres du Conseil Municipal.

Lors de la réunion sur les rythmes scolaires, un rappel des modalités de la réforme a été évoqué et est rappelé au Conseil Municipal.

Les enseignants ont proposé de travailler comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h45 à 15h30 et le mercredi de 9h à 12h.

Il y a nécessité d'évaluer le coût de cet aménagement des horaires tant pour le personnel communal que pour des intervenants.

Le Conseil donne son accord pour les horaires. Les activités seront en fonction des incidences budgétaires.

## **URBANISME**

Doris COMBY présente :

Cinq déclarations préalables :

- 2 pour des piscines – Rue des Saules – en attente d'accord de GDF
- Transformation d'un garage en studio – Rue de la Cave – accordé le 21 octobre
- Un escalier extérieur fermé – Rue de la Cave – en cours
- Panneaux photovoltaïques – Goutte Martin – en cours

Trois permis de construire :

- Annulation permis de construire pour un agrandissement – Zone de la Noyeraie – le 25 octobre
- Tunnel Agricole – Le Bois Dieu – accordé le 25 octobre
- Transformation garage en habitation – Pouilly – accordé le 4 octobre

Les enquêtes publiques sur le PLU et le Zonage des eaux pluviales ont démarré mercredi 13 novembre. Elles se termineront le vendredi 13 décembre. L'information est relayée par affichage, insertion dans la presse ainsi que dans la feuille du tilleul.

Il en est de même pour les PENAP, dont l'enquête a débuté le 12 novembre et s'achèvera le 13 décembre.

## **INFORMATION – COMMUNICATION**

La feuille du tilleul est à distribuer. La remise des articles pour le bulletin municipal est fixée au 30 novembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Olivier LAROCHE évoque les dossiers présentés lors des deux derniers conseils communautaires.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la borne armoriée a été réinstallée.
- Le 1<sup>er</sup> décembre : repas des anciens. Apéritif à 11h30.
- Le 7 décembre : élections Miss France. Un écran géant sera installé à la salle des fêtes.
- Le 8 décembre : Téléthon : défilé des lumières + spectacle + Repas sur place
- Recensement de la population : du 16 janvier au 15 février : environ 430 logements. Nous avons recruté deux agents recenseurs : Lucienne THIVIN et Bernard LARDON.

La séance est levée à 23 h 15.